

Mesures prises à l'échelle du Land pour endiguer la pandémie Corona



Baden-Württemberg

Contacts



- Limiter le plus possible les contacts avec d'autres personnes.
- Rassemblements ou fêtes dans des lieux privés avec 2 foyers au maximum ou si toutes les personnes sont apparentées*. Dans tous les cas : maximum de 5 personnes. Les enfants issus de ces foyers âgés de 14 ans ou moins ne sont pas inclus dans le calcul du nombre de personnes.

* Liens de parenté signifie ici ceci : personnes parentes en ligne directe (grands-parents, parents et enfants) ainsi que le ou la conjoint(e) ou compagnon(compagne) de vie (général de naissance d'adoption).

Magasins (commerces de détail)



- Restent ouverts à condition de respecter les consignes d'hygiène.
- Magasins jusqu'à 800 m² : un client par 10 m² de surface de vente.
- Pour les magasins de plus de 800 m², la limite est d'un client par 20 m² à partir du 800ème m².
- Magasins avec moins de 10 m² de surface de vente : le maximum d'un client est maintenu.
- Port du masque obligatoire devant les magasins et sur les parkings.
- Accès à gérer.
- Et files d'attente à éviter.

Travail



- Télétravail (travail chez soi) partout où ce mode de travail est possible.
- Les réunions indispensables à l'activité professionnelle sont autorisées.
- Port du masque obligatoire sur le lieu de travail si la distance minimale d'1,5 mètres avec les autres employé(e)s ne peut pas être assurée. Cette règle s'applique aussi au travail en extérieur.
- Consignes d'hygiène adaptées à l'entreprise.

Vacances de Noël 23 à 27 décembre 2020*



- Maximum de 10 personnes issues du cercle familial étroit ou des amis très proches. Les enfants âgés de 14 ans ou moins ne sont pas inclus dans le calcul du nombre de personnes.
- Hébergement en hôtels ou similaires autorisés pour les visites familiales pendant cette période.

* si la situation sanitaire le permet

Aspects sanitaires & sociaux



- Mesures de protection dans les hôpitaux et dans les établissements de prise en charge de personnes âgées et/ou présentant un handicap physique et/ou mental.
- Pas de mise à l'isolement des personnes concernées.
- Prise en charge des frais de tests de dépistage rapide du SARS-CoV2-régulièrement effectués sur des patients ou des visiteurs.

Formation & Suivi



- Tous les établissements de formation initiale et tous les jardins d'enfants (Kindergarten) restent ouverts.
- Les établissements de formation continue restent ouverts uniquement pour les cours théoriques. Les cours de sport ou portant sur des activités similaires, ne sont pas autorisés.

Stratégie hotspot



- À partir d'un taux d'incidence supérieur à 200 sur 7 jours, les districts urbains et ruraux touchés prennent des mesures d'endiguement.

Domaine sportif



- Sont fermés au public, les lieux d'activités sportives publics ou privés tels que : salons de yoga et clubs de remise en forme
- piscines et jeux aquatiques (celles-ci et ceux-ci restent cependant ouverts pour les écoles et autres établissements d'enseignement)
- établissements thermaux et saunas
- écoles de danse
- lieux d'activités sportives utilisés par les associations de toutes sortes
- Faire du sport dans des lieux publics ou privés seul, à deux, ou avec des membres de son propre foyer, est autorisé.
- Les entraînements et les rencontres sportives de haut niveau (niveau professionnel) sont autorisés à condition qu'il n'y ait aucun spectateur.
- Les activités sportives pratiquées sur de grandes surfaces comme le golf, le tennis ou l'équitation, sont autorisées.
- Le sport de rééducation est autorisé.

Déplacements & hébergements



- Renonciation aux déplacements privés et à la visite de membres de la famille.
- Pas d'excursions touristiques interrégionales.
- Pas d'utilisation de cars à des fins touristiques.
- Covoiturage autorisé uniquement pour se rendre à l'école ou sur le lieu de travail.
- Les offres d'hébergement nocturne pour touristes ne sont pas autorisées. Cette interdiction s'applique aussi aux terrains de camping.
- Les déplacements et les offres d'hébergement nocturne concernant les personnes en ayant besoin dans le cadre de leur activité professionnelle ou pour d'autres raisons impératives, sont autorisés.

Religion & cas de décès



- Les offices religieux et cérémonies d'enterrement sont autorisés à condition d'appliquer les consignes d'hygiène.

Prestations de services



- Les salons de beauté, de tatouage ou de piercing, sont fermés.
- Les traitements médicaux tels que physiothérapie, ergothérapie, logothérapie, podologie, pédicure médicale et massages) sont autorisés.
- Les salons de coiffure et ceux de bronzage restent ouverts à condition de respecter les conditions d'hygiène.
- Les lieux de prostitution doivent fermer.

Domaine culturel



- Les événements de divertissement ne sont pas autorisés.
- Sont fermés, les établissements organisant des activités culturelles et/ou de loisir tels que :
 - théâtres
 - opéras
 - musées
 - salles de concert
 - clubs et discothèques
 - cinémas
 - attractions organisées à l'intérieur ou à l'extérieur
 - salles de jeux, casinos et lieux de paris
- L'utilisation des aires de jeux situées à l'extérieur est autorisée.

Mesures d'aide



- La Fédération accorde des aides d'urgence aux entreprises en difficulté, et la banque KfW des crédits rapides aux entreprises qui ont moins de 10 employés.

Gastronomie



- Les établissements de restauration, les établissements pour fumeurs (tabac, chicha) et les clubs, de même que les débits de boissons de toutes sortes, sont fermés.
- Mais les établissements de vente à emporter et/ou de livraison à domicile restent ouverts.
- Les cantines d'entreprise restent ouvertes à condition de respecter les consignes d'hygiène.

Respecter la règle de distanciation



Appliquer les consignes d'hygiène



Porter un masque de protection



Utiliser l'application Corona



Aérer régulièrement